

**Développement économique de la région métropolitaine de Québec  
LES ÉLUS MUNICIPAUX DES DEUX RIVES SE MOBILISENT**

**Québec, le 27 septembre 2007** - Les élus municipaux de la Communauté métropolitaine de Québec (Québec, Lévis, Saint-Augustin-de-Desmaures, L'Ancienne-Lorette et les MRC de La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier et L'Île-d'Orléans) se mobilisent autour de trois axes d'intervention en matière de développement économique de la région métropolitaine :

1. Le suivi stratégique de l'état de l'économie métropolitaine sera assuré par la production et la diffusion d'un bulletin trimestriel portant sur l'évolution de la conjoncture économique, d'un portrait socio-économique des composantes de la CMQ, d'un portrait économique comparé d'une vingtaine de régions métropolitaines comparables en Amérique du Nord, d'un cahier périodique portant sur les tendances socio-économiques métropolitaines et de diverses études économiques stratégiques.
2. La CMQ constituera un Fonds de développement économique métropolitain (FDEM) dans lequel elle injectera un montant de 300 000 \$. Ajoutée au Fonds de l'innovation de la région de la Capitale-Nationale, cette somme d'argent permettra entre autres à la région de mieux faire face aux enjeux transversaux identifiés par la démarche ACCORD de la Capitale-Nationale, à savoir le développement de la main d'œuvre, un accès plus facile à la région et l'innovation.
3. Ce même FDEM permettra également à la CMQ d'appuyer financièrement les créneaux d'excellence retenus par la démarche ACCORD de la Capitale-Nationale : technologies appliquées (optique-photonique, défense, divertissement interactif, géospatiale), sciences de la vie (diagnostic rapide, chimie fine, neurosciences, instrumentation médicale), aliments santé, métaux et matériaux avancés (bâtiments verts et intelligents pour le marché de la construction), tourisme, assurance et recherche-développement-innovation.

Les élus municipaux de la CMQ font donc aujourd'hui le choix de se joindre à la démarche ACCORD et au Fonds de l'innovation afin qu'ensemble chacune des 28 municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec participe à un effort conjoint visant à traiter des grands enjeux économiques et à accélérer le développement de projets porteurs pour aider la région métropolitaine à poursuivre sa diversification économique et à devenir un centre important de la nouvelle économie. Un siège sera réservé pour la CMQ au comité directeur du Fonds de l'innovation.